

# REGLEMENT ADMINISTRATIF SCOOTERPOWER 2012.

## 1.1 Discipline.

La discipline « RUN » relève du sport spectacle. C'est une manifestation destinée à permettre au plus grand nombre et notamment aux jeunes de s'initier aux épreuves d'accélération au sein d'une structure fermée et sécurisée.

Le RUN est une épreuve qui a lieu sur une ligne droite goudronnée ou sur revêtement de type béton.

C'est une épreuve d'accélération lors de laquelle 2 pilotes s'élancent conjointement d'un point de départ sur une distance de 50 mètres, 100 mètres, 150 mètres ou 200 mètres (selon la piste utilisée).

Le but de ces courses d'accélération est d'obtenir le meilleur temps global dans la catégorie qui a été définie lors de l'inscription.

Le temps global se calcule de la façon suivante :

Temps de réaction pris au départ + Temps de la durée du parcours

*Par exemple* : temps de réaction de 0,3 secondes + 6,8 secondes pour parcourir 100 mètres = 7,1 secondes de temps global.

Le temps de réaction est calculé grâce à l'étalonnage de la roue avant.

## 1.2 Chronométrage.

L'organisateur doit utiliser un système de chronométrage type photocellule avec au minimum 4 cellules au départ et 4 cellules à l'arrivée (2 pour chaque pilote). Le feu de départ doit être un modèle tricolore ou de type « arbre de Noël ». La prise de temps doit se déclencher en même temps que le passage du feu au vert ou lorsque le pilote franchit la première cellule.

## **Article II. CATEGORIES.**

---

### **2.1 Engins.**

Ne seront autorisés à prendre le départ que les véhicules de type deux-roues (2 ou 4 temps) ayant une cylindrée inférieure ou égale à 100cc, qui rentrent dans le cadre du règlement SCOOTERPOWER et d'une catégorie :

- Scooter (carter moteur à embrayage automatique double variateur base 50cc)
- Dragster (carter moteur à embrayage automatique double variateur ou à boîte de vitesses base 50cc, monocylindre)
- Mecaboite (carter moteur à boîte de vitesses base 50cc)
- Mob (carter moteur mono variateur base 50cc)

### **2.2 Catégories.**

[Voir le détail des catégories dans le règlement technique SCOOTERPOWER 2012]

**Scooter 50**

**Scooter AC**

**Scooter 70 Sport**

**Scooter 70 Racing**

**Scooter 80**

**Scooter 90**

**Dragster**

**Mecaboite 50**

**Mecaboite 70**

**Mecaboite 80**

**Mecaboite 90**

## **Article III. CONCURRENTS.**

---

### **3.1 Documents obligatoires.**

Chaque pilote doit disposer :

- D'une fiche d'inscription validée par le contrôleur technique.
- BSR ou CASM ou permis de conduire pour les personnes nées après le 31/12/1987. Pour les personnes nées avant cette date, aucun des 3 documents n'est nécessaire.
- La fiche d'autorisation parentale et carte d'identité pour les mineurs.

Le poids minimal du pilote est de 45kg. L'âge minimal du pilote est de 14ans révolus.

## **Article IV. MACHINES.**

---

Elles devront répondre aux clauses et dispositions du Règlement Technique général et particulier de la catégorie et être munies d'une étiquette réglementaire portant le numéro de course ou numéro code barre.

### **4.1 Affectation de la numérotation.**

Les numéros de courses sont attribués dès l'inscription.

L'étiquette devra comporter un numéro, un code à barre (si le club organisateur utilise ce système) et le nom de la catégorie.

Chaque pilote doit s'inscrire sous son nom d'état civil. (Nom et prénom inscrits sur la carte d'identité)

## **Article V. PARCOURS.**

---

### **5.1 Piste.**

Les évènements RUN se dérouleront sur un circuit permanent réservé aux deux roues et/ou un circuit homologué pour le karting et/ou un circuit provisoire aménagé pour la circonstance.

L'accélération peut se faire sur une distance n'excédant pas 200 mètres.

La largeur de la piste doit être de 4 mètres minimum.

### **5.2 Intempéries et influences externes.**

Pour le bon déroulement de la compétition, la piste devra être sèche et propre.

En cas de piste humide, les pneus slick seront interdits.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler sur place ou d'interrompre une course en cas d'intempérie ou autres.

## **Article VI. INSCRIPTIONS.**

---

### **6.1 Inscriptions.**

Tout pilote peut prétendre à une inscription à un évènement RUN auprès des organisateurs du meeting.

Un coureur peut participer dans plusieurs catégories.

Pour les concurrents mineurs, l'inscription devra inclure obligatoirement une autorisation parentale dûment signée.

L'organisateur devra faire parvenir aux régions et départements concernés, tous les documents utiles et copie du règlement général et particulier de l'épreuve, au minimum deux mois et demie avant celle-ci.

Il y a 2 possibilités pour s'inscrire et participer évènements RUN :

- à l'avance sur Internet : sur le site de l'organisateur (si ce dernier dispose d'un système d'inscription en ligne). L'inscription ne sera agréée que le jour de la manche, après validation du contrôle technique.

- sur place le jour de la manche : en remplissant la feuille d'inscription qui sera remise après la validation du contrôle technique.

## **Article VII. ACCUEIL HORAIRES.**

---

Les horaires d'accueil sur le circuit seront diffusés sur les sites web des organisateurs.

Ils seront portés à la connaissance des concurrents au minimum 2 semaines avant l'évènement.

## **Articles VIII. VERIFICATIONS.**

---

Ne pourront être admis que les pilotes ayant signé leur engagement, payé leur inscription et validé leur contrôle technique. Les contrôles sont obligatoires avant l'épreuve et les essais.

Les pilotes doivent s'y présenter personnellement : machine + équipement complet.

### **8.1 Vérifications administratives.**

Au moment de l'inscription, les concurrents devront présenter personnellement :

- Leur fiche d'inscription validée par le contrôleur technique.
- La fiche d'autorisation parentale, carte d'identité et BSR pour les mineurs.

### **8.2 Vérifications techniques.**

Avant le début de l'épreuve, le contrôle technique est obligatoire et les concurrents devront présenter personnellement :

- leur machine correspondant à la réglementation technique de l'épreuve (Voir règlement technique SCOOTERPOWER 2012).
- un casque intégral en bon état homologué Norme 2205 et 2206 uniquement ; normes 2204 et 2203 interdites.
- un équipement conforme à la catégorie :  
Scooter, Mecaboite : Blouson de moto renforcé (cuir ou tissu), pantalon de toile solide ou de cuir, le torse et les bras entièrement couvert, chaussures ou bottes fermées, gants résistants en parfait état.  
Dragster : Combinaison intégrale ou biparties en cuir, chaussures ou bottes fermées, gants résistants en parfait état.

Les vérifications techniques ne concernent que la sécurité, la conformité de la machine est placée sous la seule responsabilité du pilote. Toutefois le pilote pourra demander au commissaire technique d'effectuer des contrôles préventifs (application du règlement) sans engager la responsabilité de celui-ci. Après l'évènement, les contrôles porteront sur la conformité du moteur des 3 premiers dans chaque catégorie.

### **8.3 Vérifications sportives.**

A tout moment un alcootest ou un contrôle anti-dopage pourra être effectué sans que le concurrent désigné pour le contrôle ne puisse s'y soustraire. En cas de test positif, le pilote sera exclu de la manifestation.

## **Article IX. ESSAIS.**

---

L'organisateur de l'évènement devra prévoir impérativement au moins une séance d'essais pour chaque catégorie le jour de l'épreuve. La participation aux essais est obligatoire, sous peine de disqualification immédiate.

## **Article X. DEROULEMENT DES RUNS.**

---

### **10.1 Départ.**

#### **10.1 .1 Composition de la pré-grille.**

Les catégories prendront le départ dans l'ordre ou dans le désordre.

Dès l'appel de sa catégorie, le pilote se rend en pré-grille et attend son tour de passage.

Une zone proche de la ligne de départ sera aménagée pour la mise en route des machines, la chauffe des pneus, etc. L'accès de cet emplacement sera réservé aux seuls pilotes, à un mécanicien par machine. Ces derniers devront quitter l'aire de chauffe dès que leur pilote aura pris le départ.

### **10.1.2 Ordre sur la pré-grille.**

Il n'y a pas d'ordre sur la pré-grille. La pré-grille constitue un espace sécurisé en amont de la ligne de départ où les pilotes d'une catégorie attendent l'autorisation pour effectuer un RUN et une prise de temps.

### **10.1.3 Modalités de départ.**

Les pilotes doivent être présents en pré-grille dès l'appel de leur catégorie (au micro en suivant le programme horaire imposé par le club organisateur).

Les pilotes disposent d'un programme détaillé sur support papier remis lors de l'inscription.

Le départ sera donné selon la technique de "l'arbre de Noël" ou à l'aide d'un feu tricolore, couplé à des cellules photoélectriques. Ce n'est qu'en cas de défaillance du système que le départ pourra être donné au drapeau.

### **10.1.4 « Burn out ».**

Le « Burn Out » ne peut être effectué que dans la zone proche du départ prévue à cet effet.

Lors du « Burn Out », aucune aide ne peut être apportée aux pilotes. En aucun cas les « Burn Out », ne pourront être effectués par une autre personne que le pilote engagé sur la machine.

Tout « Burn Out » effectué en dehors des zones prévues à cet effet est interdit.

## **10.2 Run.**

Le départ sera pris à chaque fois par deux pilotes. Chaque pilote doit rester dans le couloir de la piste déterminée, sinon il ne sera pas possible de chronométrer la course.

Dès que le commissaire de course donne l'autorisation, deux pilotes se positionnent respectivement sur la ligne droite et gauche de départ.

Ils effectuent leur accélération (qui correspond à une prise de temps) et retournent dans leur stand.

Toutes les catégories seront appelées plusieurs fois durant l'épreuve.

Chaque pilote aura jusqu'à 10 prises de temps pour la durée totale de l'épreuve.

Le départ s'effectue au signal d'un feu de départ tricolore prévu à cet effet. Le calcul du temps de réaction ou du faux départ s'effectue à l'aide de deux cellules pour le

départ. Le temps global est connu à la fin de la distance parcourue à l'aide deux cellules.

La séparation de la piste se fera à l'aide d'un adhésif ou d'un câble au sol. Le pilote fautif d'un dépassement de la ligne médiane verra son temps annulé et sa course sera comptabilisée comme un faux départ. L'autre pilote verra lui aussi son temps annulé mais pourra refaire son départ-arrêt.

### **10.3 Faux départ.**

Les faux-départs ainsi que les pannes qui ont lieu pendant la course d'accélération seront pris en compte.

### **10.4 Retour des machines.**

Lorsque la piste ne comporte pas de voie de retour, sur ordre du Directeur de course les assistants (qui devront porter un casque) seront autorisés à emprunter la piste afin de ramener les machines qui ne peuvent revenir par leurs propres moyens. Chaque concurrent concerné doit prévoir un moyen de retour prêt à partir dès que le signal en est donné. Faute de quoi la machine restera au parc en bout de piste.

Lorsque la piste comporte une voie de retour, tous les concurrents sont obligés de l'emprunter.

### **10.5 Arrêt du Run.**

En cas d'absolue nécessité (par ex: accident, obstruction de la piste, conditions atmosphériques ...) présentant un danger pour le bon déroulement de la course, le Directeur de Course relayé par les postes de Commissaire agitera un drapeau rouge indiquant l'interruption du Run.

## **Article XI. CLASSEMENT.**

---

### **11.1 Conditions.**

Chaque RUN se termine une fois que les 2 pilotes ont franchi la ligne d'arrivée. Pour être classé dans la course chaque pilote doit effectuer au moins deux RUN (deux prises de temps) durant l'épreuve.

Le classement est établi en conservant le meilleur temps (parmi la totalité des prises de temps) de chaque pilote pendant l'épreuve.

## **Article XII. RECLAMATIONS SANCTIONS.**

---

### **12.1 Comportement anti sportif.**

Tout manquement aux règlements, tout comportement antisportif (envers les concurrents, les officiels, etc..) tout accrochage volontaire ne pourra être toléré et entraînera inmanquablement une demande de sanction envers le concurrent fautif. Tous les cas seront traités conformément aux dispositions des règlements nationaux disciplinaires en vigueur.

### **12.2 Sanction immédiate.**

Au cours de la rencontre, le club organisateur peut exclure tout concurrent de l'épreuve pour les raisons suivantes :

- Démarrage d'une machine en dehors des horaires prévus au planning officiel.
- Circulation à contre sens sur le parcours, quelle qu'en soit la raison.
- Circulation sur le parcours sans l'équipement complet, (casque sur la tête et attaché, gants...), et ce même en cas de panne.
- « Burn Out » dans un autre endroit que celui prévu à cet effet.
- Aide ou réparation en dehors du parc des paddocks.
- Circulation moteur en marche dans les paddocks.
- Refus de démontage.
- Infraction aux règlements techniques lors du démontage.

Tout pilote ou équipe de pilotes est responsable de ses accompagnateurs, avant, pendant et après l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité.

### **12.3 Réclamation technique.**

La réclamation technique porte sur la conformité de la machine.

La pièce mécanique ou l'élément non mécanique de la machine concernée devra être précisé dans la réclamation écrite. La réclamation devra être accompagnée d'un chèque d'un montant égal à 100€ pour frais de démontage. (caution)

Elle devra être déposée au bureau de l'inscription.

Lorsqu'il conviendra de démonter le moteur d'une machine ou toute autre pièce mise en cause, le démontage sera effectué par le pilote ou son accompagnateur en présence du commissaire technique.

**Si la réclamation est justifiée, le chèque sera rendu au réclamant et le pilote de la machine non conforme sera disqualifié.**

**En cas contraire, le chèque sera remis au pilote ayant eu à subir le démontage.**

**Aucun argument de secret de réalisation ne peut prévaloir sur la demande de vérification ou démontage. En cas de doute du contrôleur, il appartient au pilote ou mécanicien de faire la preuve de la conformité.**